

4EPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-104

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr BRAUN afin d'effectuer son emménagement au 59, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 59, Place du Général de Gaulle, et ce, **le lundi 1^{er} juillet 2024 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 24/05/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUDT

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24/05/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUDT